



# COMITE GIRONDIN F. F. T. A.

## PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 16 Février 2018 À 20 HEURES

Le Comité Girondin de Tir à l'Arc a tenu son assemblée générale annuelle le vendredi 16 février 2018 à Saint Sulpice et Cameyrac (33), Avenue de Maucaillou.

Il est établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés (liste en annexe).

Le nombre de voix présentes et représentées est de 108 sur 142 ; le quorum étant atteint l'Assemblée peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

L'Assemblée est présidée par Christian UTEAU, en sa qualité de président, et est déclarée ouverte à 20 heures.

### ORDRE DU JOUR

- Désignation des scrutateurs
  - Vote à main levée concernant l'adoption des nouveaux statuts
  - Vote pour l'élection du représentant du département à l'Assemblée Générale de la Fédération et son suppléant
  - Rapport moral du Président. Bilan général
  - Rapport d'arbitrage
  - Rapports sportifs
  - Annonce des résultats du premier vote
  - Vote pour l'élection complémentaire des membres du Comité
  - Rapport financier et vote du budget prévisionnel
  - Questions diverses
  - Résultats du deuxième vote
- 
- Le président explique aux représentants des associations sportives présentes que les statuts du comité départemental sont modifiés à la demande de la Fédération afin de les mettre en conformité avec les siens.

En concours avec Mikaël YVON et Béatrice GALVAN, qui ont reformulé les statuts, le président explique les modifications.

Une question est posée sur l'article 6.1., l'explication étant donnée;

Puis il est demandé d'apporter une précision à l'alinéa 2 de l'article 6.4. ce qui est acté.

Une discussion s'élève sur l'article 8 : "Composition" et le barème du nombre de voix votatives attribuées aux associations affiliées.

Certains clubs ayant moins de 6 licenciés étant privés de voix.

La question se posant de savoir si un club peut perdurer avec moins de six licenciés. Il serait bon de voir les statuts de la Fédération.

Une incohérence est décelée dans l'article 10.2. "Candidatures" concernant le délai à respecter pour faire acte de candidature à l'élection du Comité Directeur. Un délai de 15 jours est précisé, de même que le délai de diffusion de la liste des candidats auprès des associations qui sera de 10 jours.

Il est demandé au Comité départemental si celui-ci a établi un Règlement intérieur. A sa connaissance, le Comité départemental n'en a pas. Ce point est à étudier.

Il est passé au vote sur la modification des statuts présentés. Le vote se déroule à main levée.

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

- Le Président commence son bilan général et indique les chiffres du Tir à l'Arc en Gironde.

Le nombre des licenciés a baissé en 2018 d'environ 6 %.

Certains représentants de club indiquent que le changement des rythmes scolaires a contribué à cette baisse, de même que les difficultés à avoir des entraîneurs, l'organisation de la formation étant mise en cause.

De même, le président regrette que les clubs ne se lancent pas dans l'organisation de grandes manifestations.

Il lui est répondu que ce fait était dû à la difficulté de trouver des bénévoles et surtout des financements.

Il a été indiqué que les clubs n'avaient aucune indication sur les subventions disponibles et la façon de demander ces subventions et à quels organismes.

Il est répondu qu'il existe des Guide des Associations au Conseil départemental, guide du dirigeant et au ministère des sports.

- Puis, il est procédé à la désignation de deux scrutateurs.

Se proposent, Muriel BLIN et Maryline POIRÉE, qui sont désignées scrutateurs.

- Le président indique qu'il n'y a pas eu de candidats pour être délégué du département à l'Assemblée Générale de la Fédération.

Claude POIRÉE indique qu'il pourrait être intéressé, puis renonce.

- Le président nous présente le rapport d'arbitrage établi par Lionel GOULETTE, absent excusé.
- Puis, Christian UTEAU nous présente le projet de développement pour la saison 2018 qui est la reconduction de celui de 2017.
- Sont présentés à l'Assemblée les règlements des Challenge débutants 33 et Challenge débutants parcours.

Christophe GÉRAND prend la parole et indique que ces rencontres loisirs commencent à porter leurs fruits, puisque les participants sont de plus en plus nombreux.

Une discussion s'élève sur la définition du loisir, en particulier sur l'assurance des clubs et des participants, et le fait qu'il y ait un classement alors qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une compétition.

Sont présentés les résultats des licenciés girondins aux différents championnats départementaux, régionaux et nationaux.

Bernard LAFFITTE prend la parole sur le problème de la Division Départementale qui a du mal à se développer.

Peut-être faudrait-il changer sa formule et proposer 2 compétitions en 2 x 50 m, plutôt qu'une compétition à 50 m et une autre à 70 m.

C'est une piste à creuser.

Il est aussi remarqué qu'en parcours 3D il y a moins de compétitions et moins de participants depuis la mise en place du nouveau règlement.

- Il est ensuite passé à l'élection des nouveaux membres du Comité Directeur.

Se présentent :

- Marc BESSE
- Gilles LARGEAIS
- Claude POIRÉE
- Jean-Pierre ROCCO

L'élection se déroule à bulletins secrets.

Tous sont élus à la majorité.

- Puis le président et le trésorier présentent le bilan financier.

Une question est posée sur la dépense pour les inscriptions des participants au Championnat départemental salle des adultes et des jeunes.

En effet, les clubs de parcours se sentent lésés puisqu'aucune aide n'est apportée aux clubs de parcours et aux licenciés pratiquant le parcours.

Il est expliqué pourquoi cette participation du Comité départemental a été mise en place.

Il est souligné la difficulté de trouver un format pour aider le parcours de cette manière.

Puis, il est procédé à la lecture de leur rapport par les vérificateurs aux comptes.

Les comptes sont donc soumis à l'approbation, le vote se déroule à main levée :

- 3 abstentions,
- 0 contre.

Le bilan financier est approuvé à la majorité

- Le budget prévisionnel est également présenté.

Une question s'agissant des fonds déposés sur le livret A est posée, sur le fait qu'il pourrait justement être puisé dans ce livret pour aider le parcours.

Le budget prévisionnel est soumis à l'approbation, le vote se déroule à main levée :

- 3 abstentions,
- 0 contre

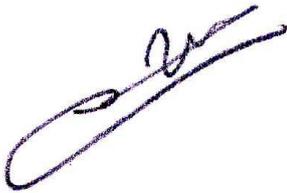
Le budget prévisionnel est approuvé à la majorité.

Puis il est proposé aux vérificateurs aux comptes d'être reconduits dans leurs fonctions, ce qu'ils acceptent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

Fait à Saint Sulpice et Cameyrac, le 16 février 2018

Le Président



La Secrétaire

